

Actualités de la normalisation européenne concernant la résistance à l'effraction des portes

Les normes anti-effraction révisées ont été clairement acceptées par les associations de normalisation nationales

Les normes de résistance à l'effraction pour les portes, les fenêtres et les façades rideaux ont une longue tradition en Europe. Actuellement, le working group 7 (WG 7) du CEN Technical Committee travaille à la nouvelle révision de la série de normes EN 1627 - EN 1630.

Entre-temps, les quatre projets ont été mis au vote.

Vous trouverez ci-joint un extrait des principales adaptations dans les projets prEN1627 - prEN1630:

(dans l'espace Membres sont compilés en détail, pour les lecteurs intéressés, les principaux changements pour chaque norme.) (www.vst.ch/Intern)

prEN 1627

- Possibilité d'utiliser les résultats des essais historiques selon SN EN 1627:2011
- Vaste extension du chapitre 6, ferrures (évaluation de performance des ferrures)
- Précision ferrures non verrouillables côté non exposé
- Marquage obligatoire: les produits classifiés doivent faire l'objet d'un marquage
- Nouvelle annexe E pour les systèmes de sécurité mécatroniques et électroniques

prEN 1628

- Jauges d'épaisseur: la jauge d'épaisseur C est supprimée
- Exigences relative au vitrage du spécimen: le type de panneau vitré des spécimens d'essai doit être le type de panneau qui est utilisé à des fins de classification.
- Diverses précisions concernant l'exécution de l'essai

prEN1629

- Cette norme comprend en majeure partie uniquement des précisions

prEN 1630

- Le pré-test peut être indiqué comme essai principal si tous les pré-tests démontrent qu'il n'y a pas de points faibles
- Nouveau gabarit E4: rectangle 150 x 660 mm, au moins 420 mm de long
- Précision des jeux d'outils
- Nouvelle annexe E pour le «retrait du cylindre»
- La prescription concernant la position du verre de sécurité feuilleté est supprimée
- Explication sur l'utilisation de scies

Tous les projets ont été adoptés à une large majorité. Les associations de normalisation nationales (en Suisse, la SIA) ont cependant formulé de nombreux commentaires sur tous les projets.

La SIA a approuvé les projets prEN 1628, prEN 1629 et prEN 1630 avec des commentaires, mais rejeté le prEN 1627 avec des commentaires. La décision a été arrêtée lors de deux

réunions (05 et 18.07.2019). Auparavant, un groupe de travail de l'ASBP s'était réuni pour recueillir les commentaires.

La prochaine réunion qui se tiendra mi-septembre à Stockholm s'attellera au traitement des 391 commentaires (près de 70 pages). Côté suisse, Christoph Rossmann de la Haute école spécialisée bernoise participe en tant que représentant.

Bref résumé avec appréciations de la Haute école spécialisée bernoise à propos du projet controversé prEN 1627:

Le chapitre 6 concernant le contrôle des ferrures a été étendu, ce qui est en soi à saluer. L'application laisse néanmoins une grande marge d'interprétation, si bien que les résultats ne seront probablement que partiellement comparables. D'où la nécessité de veiller à ce que les instructions d'essai soient présentées de manière plus compréhensible et claire.

De même, l'annexe E est une extension de prEN 1627, qui est certes attendue de longue date et donc juste. Mais bon nombre de questions qui se posent pour les fabricants et les organismes de contrôle restent sans réponse avec les indications fournies, par ex.:

- Quelles exigences doit remplir le fabricant des composants?
- Quelles exigences doit remplir le fabricant des éléments d'essai (fabricant de porte, fournisseur de système)?
- Quelles propriétés doivent être évaluées par l'organisme de contrôle, de quelle manière et d'après quelles normes ou dans le cadre du contrôle?
- Quels composants doivent être remis aux fins d'essai (équipement Smart-Home, système de contrôle d'accès, etc.)
- Quelles fonctions électroniques ou électromécaniques doivent être opérationnelles lors du contrôle afin que les caractéristiques mécaniques puissent être vérifiées?

Il manque par ailleurs une référence aux normes existantes EN 60839-11-1, EN 60839-11-2, EN 60839-11-31 et EN 60839-11-32, qui traitent des systèmes de contrôle d'accès électroniques.

Le groupe de travail Normalisation s'engage dans le travail de normalisation européen pour les portes, avec l'ambition de faire passer dans les normes les spécificités suisses et de fournir aux membres des informations de première main. Le groupe de travail Normalisation est porté par AM Suisse, la Haute école spécialisée bernoise, les associations VSSM et ASBP.